



Rubrique: Inscriptions au registre du commerce

Sous-rubrique: Mutation

Date de publication: SHAB - 13.02.2020

Numéro de publication: HR02-1004830069

Canton: GE

Entité de publication:

Bundesamt für Justiz (BJ), Eidgenössisches Amt für das Handelsregister, Bundesrain 20, 3003 Bern

Mutation GMA Limousine Sàrl, Lausanne, nouveau GMA Group SA, Genève

GMA Group SA
Quai du Mont-Blanc 21
1201 Genève
Jusqu'ici
GMA Limousine Sàrl

GMA Limousine Sàrl, précédemment à Lausanne, CHE-247.666.325 (FOSC du 17.10.2016, p. 0/3111719). Nouveau siège: Genève, Quai du Mont-Blanc 21, 1201 Genève. Le capital social a été augmenté de CHF 40'000 à CHF 100'000 par l'émission de 60 parts de CHF 1'000, avec obligation de fournir des prestations accessoires, droits de préférence, de préemption ou d'emption selon statuts, entièrement libérées et souscrites par Acar Mustafa, de Turquie, à Genève, nouvel associé. Associés: Acar Göknur pour 40 parts de CHF 1'000 et Acar Mustafa pour 60 parts de CHF 1'000. Statuts modifiés le 20.12.2019. Transformation: la société GMA Limousine Sàrl a été transformée en société anonyme conformément au projet de transformation du 20.12.2019 et bilan au 30.06.2019, présentant des actifs de CHF 1'443'270.89 et des passifs envers les tiers de CHF 1'274'196.60, contre attribution aux associés de 100 actions de CHF 1'000, nominatives, liées selon statuts. Nouvelle forme de droit: société anonyme. Nouvelle raison sociale: GMA Group SA. Statuts originaux du 18.12.2014. Nouveaux statuts du 20.12.2019. Nouveau but: toutes activités de location et commerce de véhicules de tout genre, transport professionnel de personnes et l'exploitation d'une entreprise de taxis; la gestion et participation mobilière et immobilière, les investissements et les prises de participations dans d'autres sociétés (cf. statuts pour but complet). Capital-actions: CHF 100'000, entièrement libéré, divisé en 100 actions de CHF 1'000, nominatives, liées selon statuts. Organe de publication: Feuille Officielle Suisse du Commerce. Radiation de la mention relative à l'obligation de fournir des prestations accessoires, droits de

préférence, de préemption ou d'emption: pour les détails, voir les statuts. Communication aux actionnaires: par lettre recommandée ou par courrier écrit ou par courriel s'ils sont connus, à défaut par Feuille Officielle Suisse du Commerce. Administration: Acar Göknur, jusqu'ici gérant, et Acar Mustafa, tous deux avec signature individuelle, et Yaman Engin, jusqu'ici gérant, qui signe désormais collectivement à deux. Registre journalier no 2859 du 10.02.2020. Précédente publication dans la FOSC: no 201, Date: 17.10.2016. Point de contact: Registre du commerce du Canton de Genève